

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 30 novembre 2015

**12.470 Initiative parlementaire. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades
ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 13 novembre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité. Celui-ci prévoit de relever le supplément pour soins intenses de sorte que les familles qui prennent soin, à la maison, d'enfants gravement malades ou lourdement handicapés disposent de davantage de moyens financiers leur permettant de s'octroyer une aide et, partant, d'alléger leur charge. Avec cette proposition, la commission entend améliorer la situation des familles concernées de manière ciblée.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation. Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet assorti du rapport explicatif et de la liste des participants à la consultation. Ces documents peuvent être également téléchargés sur les pages Internet suivantes :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP> ou
<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/vernehmlassungen/Pages/default.aspx>

Le délai pour la consultation est fixé au **31 mars 2016**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, au format PDF, à l'adresse suivante :

maryka.laamir@bsv.admin.ch

M. Rafael Schläpfer (rafael.schlaepfer@parl.admin.ch ; tél. 058 322 95 56), collaborateur du secrétariat de la CSSS-N, et Mme Maryka Laâmir (maryka.laamir@bsv.admin.ch ;



tél. 058 464 82 73), collaboratrice de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, reading "G. Parmelin", is positioned above the typed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Guy Parmelin
Président de la commission

Annexes mentionnées